



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

Exercice 2014



SMICTOM de la Région de Saverne

10 rue du Zornhoff - 67 700 SAVERNE

03 88 02 21 80

smictom@smictomdesaverne.fr

www.smictomdesaverne.fr

Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
1.1. Territoire desservi	3
1.2. Services assurés par le SMICTOM	5
1.3. Les déchèteries du SMICTOM.....	6
1.4. Opérateurs de collecte et traitement intervenant pour le SMICTOM	6
2. MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE	7
2.1. Mise en place du contrôle d'accès en déchèteries.....	7
2.2. Tarifs 2014	7
3. QUANTITES COLLECTEES ET ENTREES EN DECHETERIE.....	8
3.1. Quantités de déchets collectées en 2014 sur le SMICTOM	8
3.2. Evolution des quantités collectées.....	9
3.3. Fréquentation des déchèteries.....	10
4. COLLECTE DU VERRE	11
5. TRAITEMENT DES RECYCLABLES COLLECTES EN PORTE-A- PORTE ET REFUS DE TRI.....	11
6. TRAITEMENT.....	12
7. ACTIONS DE COMMUNICATION.....	13
8. PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION	13
8.1. Réalisations de l'année 4.....	13
8.2. Coûts de la prévention en 2014.....	16
8.3. Perspectives 2015.....	16
9. INDICATEURS FINANCIERS.....	17
9.1. Structure générale des dépenses et recettes	17
9.2. Modalités de financement	17
9.3. Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat	17
9.4. Montant des recettes perçues au titre de la valorisation matière	17
9.5. Montant des aides reçues d'organismes agréés (hors prévention).....	18
9.6. Analyse des coûts	18
9.7. Indicateurs Financiers SMITOM.....	19
10.FAITS MARQUANTS 2014 ET PERSPECTIVES 2015.....	19
10.1. Mise en place de nouvelles filières REP	19
10.2. Perspectives 2015.....	20

Préambule

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation au maire ou au président d'EPCI de présenter au Conseil Municipal ou son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, étend cette obligation aux services d'assainissement ainsi que de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Le présent rapport est à soumettre aux assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au SMICTOM.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Nom : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets de la Région de Saverne : dénommé **SMICTOM de la région de SAVERNE**

Coordonnées : 10 rue du Zornhoff, 67 700 SAVERNE, 03 88 02 21 80

smictom@smictomdesaverne.fr

Site internet www.smictomdesaverne.fr

1.1. Territoire desservi

En 2014 le **SMICTOM** de la région de Saverne est composé de :

- la **communauté de communes de la région de Saverne**, regroupant 28 communes et 30 588 habitants,
- la **communauté de communes du pays de Hanau**, regroupant 19 communes et 17 675 habitants,
- la **communauté de communes du pays de Marmoutier** regroupant 7 communes et 5 259 habitants,
- 18 communes de la **communauté de communes du pays de la Petite Pierre** regroupant 9498 habitants,
- 3 communes du canton de Marmoutier représentant 686 habitants,

soient au total 63 873 habitants.

Le personnel du SMICTOM s'est élargie, avec l'embauche en novembre 2014 de 2 ambassadeur du tri et de la prévention en contrat d'avenir. L'équipe compte également une gestionnaire de la Redevance incitative, une coordonnatrice déchets, et 2 ambassadrices du tri et de la prévention. Le Smictom partage un secrétariat commun avec 3 autres syndicats. Ce secrétariat comprend un directeur et 2 secrétaires. Toutes les prestations sont confiées à des intervenants extérieurs.

Communes desservies par le SMICTOM et nombre d'habitants par commune (population légale 2010)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HANAU		COMCOM DU PAYS DE MARMOUTIER		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA PETITE PIERRE		CANTON DE MARMOUTIER	
ALTENHEIM	223	BISCHHOLTZ	284	DIMBSTHAL	307	ERCKARTSWILLER	308	JETTERSWILLER	200
DETTWILLER	2 759	BOSSSELHAUSEN	175	HENGWILLER	183	ESCHBOURG	515	KNOERSHEIM	222
ECKARTSWILLER	444	BOUXWILLER	4 088	LOCHWILLER	460	FROHMUHL	192	ZEHNACKER	264
ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	619	BUSWILLER	194	MARMOUTIER	2 851	HINSBOURG	125		
FRIEDOLSHEIM	251	DOSENHEIM-SUR-ZINSEL	1 151	REUTENBOURG	401	LA PETITE PIERRE	635		
FURCHHAUSEN	422	INGWILLER	4 233	SCHWENHEIM	685	LICHTENBERG	573		
GOTTENHOUSE	402	KIRRWILLER	533	SINGRIST	372	LOHR	510		
GOTTESHEIM	350	MENCHHOFFEN	586			PETERSBACH	681		
HAEGEN	654	MULHAUSEN	469			PUBERG	346		
HATTMATT	701	NEUWILLER-LES-SAVERNE	1 160			REIPERTSWILLER	938		
KLEINGOEFT	145	NIEDERSOULTZBACH	252			ROSTEIG	596		
LANDERSHEIM	195	OBERMODERN-ZUTZENDORF	1 711			SCHOENBOURG	452		
LITTENHEIM	288	OBERSOULTZBACH	431			SPARSBACH	269		
LUPSTEIN	844	RINGENDORF	444			STRUTH	254		
MAENNOLSHEIM	243	SCHALKENDORF	322			TIEFFENBACH	294		
MONSWILLER	2 170	SCHILLERSDORF	450			WIMMENAU	1 156		
OTTERSTHAL	724	UTTWILLER	172			WINGEN-SUR-MODER	1 567		
OTTERSWILLER	1 401	WEINBOURG	436			ZITTERSHEIM	254		
PRINTZHEIM	223	WEITERSWILLER	584						
REINHARDSMUNSTER	487								
SAESSOLSHEIM	532								
SAVERNE	11 961								
SAINT-JEAN-SAVERNE	623								
STEINBOURG	2 008								
THAL-MARMOUTIER	790								
WALDOLWISHEIM	551								
WESTHOUSE-MARMOUTIER	263								
WOLSCHHEIM	315								
TOTAUX	30 588		17 675		5 259		9 665		686
TOTAL DE LA POPULATION : 63 873									

1.2. Services assurés par le SMICTOM

Le SMICTOM assure :

- La collecte hermétique hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble des 75 communes le composant,
- la collecte sélective en porte à porte, une fois toutes les 2 semaines, des recyclables (papiers, cartons, flacons en plastique, briques, emballages métalliques) sur l'ensemble des communes depuis 2012,
- la collecte sélective du verre en conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble des 75 communes le composant,
- un service d'enlèvement des encombrants à la demande, facturé au demandeur 30€ par m³ enlevé,
- l'exploitation des déchèteries fixes et mobiles,
- le transport de l'ensemble des déchets collectés sur les sites de traitement gérés par le SMITOM du secteur Haguenau – Saverne ou des prestataires privés,
- le traitement de l'ensemble de ces déchets par le biais du SMITOM et de prestataires.

Les prestations de collecte sont assurées dans le cadre d'un marché de service passé avec la Société **SITA Alsace**, après appel d'offre européen, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2015 pour un montant approximatif de 2 598 000 € HT en 2014.

Les opérations de tri et de traitement sont effectuées par le **SMITOM de Haguenau-Saverne** dont le SMICTOM est le premier adhérent tant en population, qu'en surface et en tonnages collectés.

Modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés

Type de déchet	Contenant	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bacs hermétiques à couvercles orange	Porte-à-porte	1 fois par semaine
Collecte sélective des recyclables	Conteneurs d'apport volontaire Bacs hermétiques à couvercles jaune	Apport volontaire Porte-à-porte	Une fois toutes les 2 semaines
Verre	Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire	
Déchets occasionnels des ménages	3 déchèteries fixes et 7 déchèteries mobiles	Apport volontaire	

Les collectes effectuées par SITA ont occasionné les déplacements de bennes et les consommations de carburant qui se présentent comme suit :

	OMr		OMCS	
	2014	Evolution 2014/2013	2014	Evolution 2014/2013
distances parcourues (km)	137 656	-1%	70 757	-1%
consommation annuelle de carburant (litres)	77 625		49 639	
consommation moyenne aux 100 km (litres)	56	-10%	70	3%

1.3. Les déchèteries du SMICTOM

SAVERNE



INGWILLER



MARMOUTIER



Déchèteries mobiles sur les sites de :

Bouxwiller, Dettwiller, Dossenheim sur Zinsel, Neuwiller les Saverne, Petersbach, Wingen sur Moder, Wolschheim

Les déchèteries mobiles sont ouvertes chacune 1 fois par mois, ou 2 fois par mois de mai à octobre pour Petersbach et Wingen-sur-Moder, selon un calendrier déterminé annuellement.

1.4. Opérateurs de collecte et traitement intervenant pour le SMICTOM

Prestations	Centre de traitement	MO Traitement	Traitement
Papiers-cartons	ALTEM - Strasbourg	SMITOM	Tri et valorisation matière
Déchets verts	VITACOMPOST - Dettwiller	SMITOM	Valorisation matière : compostage
Encombrants	SMITOM Haguenau-Saverne CSDND de Weitbruch	SMITOM	Stockage
Bois	LINGENHELD Environnement - Haguenau - Récupérateur	SMITOM	Valorisation matière et énergie
Métaux et batteries	GDE METALIFER	SMICTOM	Valorisation matière : outils, emballages
Gravats	RAUSCHER	SMICTOM	Valorisation matière recyclage VRD
Plâtre	RITLENG Revalorisation, Rohr	SMICTOM	Valorisation matière (plâtre) et énergie
Huiles alimentaires	DHGA Ingwiller	SMICTOM	Valorisation en biocarburant
Huiles de vidange	SEVIA Nancy	SMICTOM	Valorisation matière
Piles	COREPILE	SMICTOM	Valorisation matière
Toxiques (peintures solvants...)	TREDI – ECO-DDS	SMICTOM	Incineration ou traitement physico-chimique
Lampes à décharge	RECYLUM	SMICTOM	Valorisation matière
DEEE	Eco-système et ENVIE	SMITOM	Réemploi ou valorisation matière
Films argentiques	RECYCLEM Brumath	SMICTOM	Valo matière (sels argentiques) et énergie

2. MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

En 2014, la redevance incitative est rentrée dans les habitudes. **Le taux de présentation moyen des bacs orange reste stable à 30%** avec une variation de 20 à 35% selon les semaines. Ce taux est stable en moyenne tout au long de l'année.

Nombre de bacs en place et nombre de sorties annuelles par taille de bac

Taille du bac	Nb de bacs en place	Nb moyen de sorties par an
80 l	15 756	13.9
140 l	9 787	16.5
240 l	1 895	23.2
770 l	163	31.8
1100 l	7	22.9

Le fichier des redevables est géré par le personnel du SMICTOM sur le logiciel Proflux, externalisé, dans le cadre d'un marché passé avec l'entreprise Tradim.

L'enregistrement des levées des bacs est assuré par l'intermédiaire de capteurs sur les bennes de collecte et l'informatique embarquée, puis intégrées au logiciel Proflux qui fait le lien entre le prestataire de collecte et le Smictom.

Pour le contrôle d'accès en déchèteries les passages et les quantités déposées par les professionnels sont enregistrés sur un terminal portable par les gardiens après identification automatique de l'usager de la carte présentée.

2.1. Mise en place du contrôle d'accès en déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'accès aux déchèteries est strictement réservé aux porteurs de badges valides. Les particuliers se voient remettre des badges verts et les professionnels des badges orange.

Les professionnels peuvent apporter leurs déchets assimilables aux ordures ménagères, en déchèterie moyennant une facturation de 5€ par 5 litres de déchets toxiques et 7 € par ½ m3 pour les autres déchets, dans les conditions générales d'admission des déchets.

Ils ont aussi la possibilité de prendre une carte d'accès en déchèterie alors même qu'ils n'ont pas de bac pucé. Cette carte est alors facturée 60€ par semestre, les dépôts étant facturés au volume selon le même mode de facturation que l'ensemble des professionnels.

2.2. Tarifs 2014

Taille des bacs	Abonnement	Part fixe	Levée suppl.
80 l	28 €	70,00€	4,00 €
140 l	28 €	121,00 €	7,00 €
240 l	28 €	210,00 €	12,00 €
770 l	28 €	674,00 €	38,00 €
1100 l	28 €	964,00 €	54,00 €

Ces tarifs sont identiques à ceux de 2013 et ceux de 2015. L'ensemble des adhérents du SMICTOM a approuvé ces tarifs.

3. QUANTITES COLLECTEES ET ENTREES EN DECHETERIE

3.1. Quantités de déchets collectées en 2014 sur le SMICTOM

Quantités de déchets collectés							Evolution	
					en tonnes	tonnes	kg/hab/an	2014/2013
OM résiduelles							tonnes	
OM résiduelles					7 104.42	111.23	66	
Collecte sélective								
Verre					2 682.32	41.99	-151	
Papier-carton DT	283.54	243.22	159.64		686.40	10.75	18	
OMCS en PàP					4 659.97	72.96	31	
Total collecte sélective					8 028.69	125.70	-102	
Déchèteries								
	DT Ingwiller	DT Saverne	DT Marmoutier	DT mobile				
Gravats	1 885.00	1 456.00	1 264.00	453.00	5 058.00	79.19	1 452	
Plâtre	124.74	79.78	99.22		303.74	4.76	18	
Amiante-ciment					19.58	0.31	7	
Déchets verts	1 163.36	648.46	721.73	159.82	2 693.37	42.17	471	
Déch. verts apports directs					1 393.61	21.82	54	
Métaux	272.95	230.69	179.06	58.64	741.34	11.61	92	
Incinérables	721.10	483.28	327.94		1 794.92	28.10	-63	
Incinérables autres déchets municipaux					33.80	0.53	-16	
Non incinérables	792.48	529.16	404.86	229.72	1 956.22	30.63	-126	
Bois	719.34	681.26	471.35	121.50	1 993.45	31.21	-110	
Mobilier	192.40		151.38		343.78	5.38	344	
DEEE					473.96	7.42	7	
Lampes à décharge	0.84	0.95			1.79	0.03	0	
Batteries					5.00	0.08	-1	
Huile végétale					9.25	0.14	2	
Huile de vidange	15.75	9.00	5.94		30.69	0.48	-1	
Piles	2.42	1.17	1.41		5.00	0.08	1	
Films radio + num					0.20	0.00	0	
DDS filière éco-DDS					33.53	0.52		
DMS Chimique					7.77	0.12	13.7	
DMS Peinture					56.52	0.88		
Total DT	5 890.38	4 119.76	3 626.89	1 022.68	16 955.52	265.46	2 143	
Déchèterie hors gravat					11 897.52	186.27	691	
Totaux								
OM résiduelles					7 104.42	111.23		
Collecte sélective					8 028.69	125.70		
OMA (OMr + CS)					15 133	236.90		
Déchèteries					16 955.52	265.46		
DMA (OMr + CS + DT)					32 088.63	502.38		
Nombre d'habitants (données INSEE)						63 873		

3.2. Evolution des quantités collectées

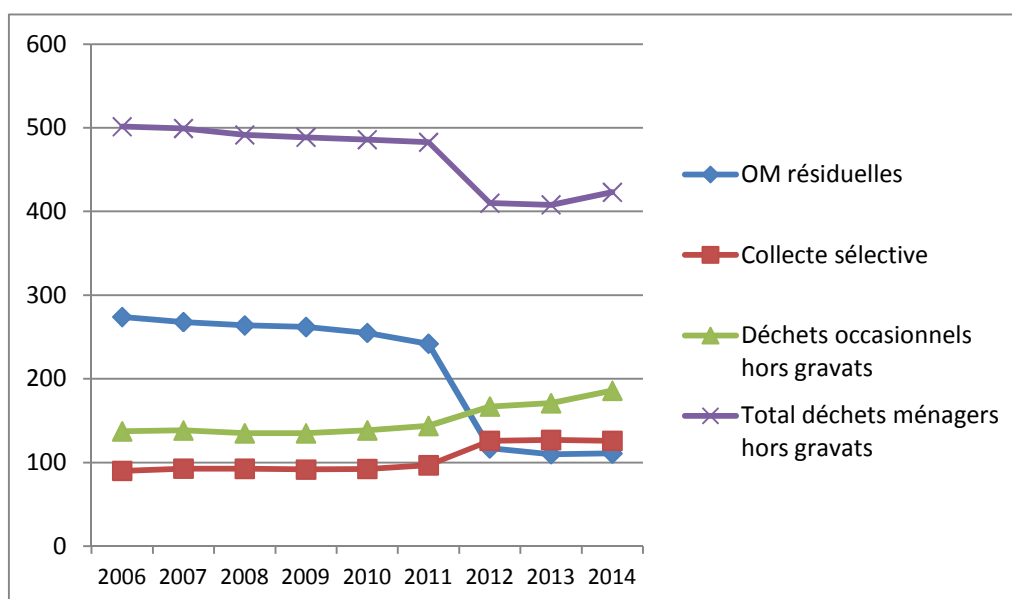
Après une forte baisse en 2012, les quantités d'ordures ménagères collectées se stabilisent en 2014 à 111 kg/habitant/an pour les OM résiduelles et à 126 kg/hab/an pour la collecte sélective.

En revanche les quantités collectées en déchèterie (hors gravats) ont fortement augmenté et s'élèvent à 187 kg/hab/an (+ 691 tonnes soient + 9% par rapport à 2013). Cela est principalement dû à une forte hausse des dépôts de déchets verts (+ 525 tonnes) et une légère hausse des dépôts de mobilier (estimée à + 108 tonnes et liée à la mise en place d'une benne éco-mobilier).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
OM résiduelles	274	268	264	262	255	242	117	110	111	1%
Collecte sélective	90	93	93	92	92	97	126	127	126	-1%
Déchets occasionnels hors gravats	137	138	135	135	139	144	167	171	186	9%
Total déchets ménagers hors gravats	501	499	492	489	486	483	410	408	423	4%

Quantités de déchets collectés entre 2006 et 2014, en kg/hab/an

Dans le tableau ci-dessus, jusqu'en 2011, les apports directs de déchets verts sur la plateforme de Dettwiller n'étaient pas comptabilisés dans les déchets occasionnels.



Quantité de déchets collectés de 2006 à 2014 – en kg/hab/an

3.3. Fréquentation des déchèteries

Fréquentation des déchèteries fixes (en nombre d'entrées)

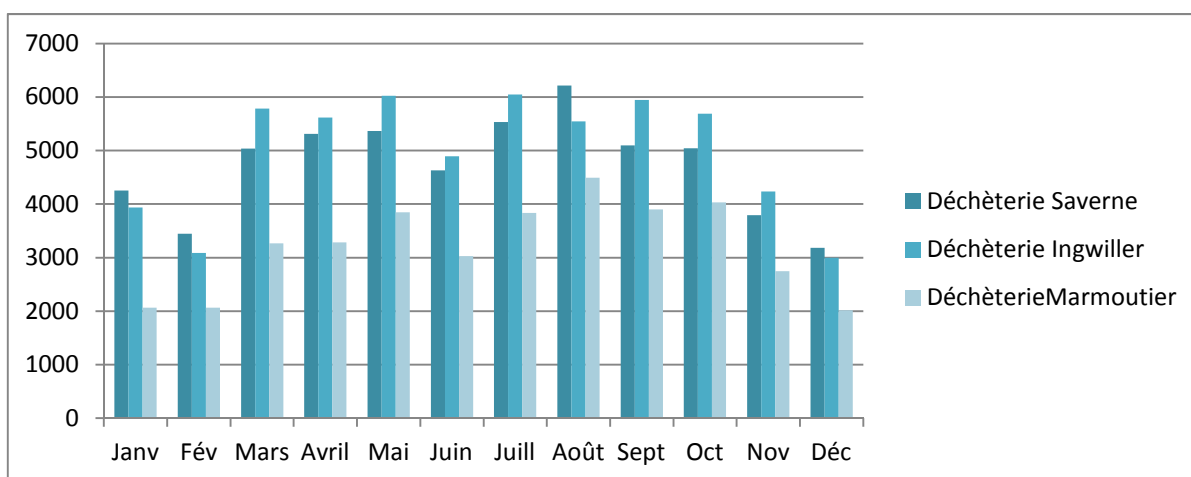
TOTAL : 155 264 entrées en 2014

	SAVERNE	INGWILLER	MARMOUTIER
Janvier	4250	3934	2062
Février	3444	3086	2063
Mars	5036	5785	3266
Avril	5309	5615	3286
Mai	5362	6020	3849
Juin	4628	4891	3030
Juillet	5530	6046	3832
Août	6216	5544	4493
Septembre	5097	5945	3903
Octobre	5045	5688	4032
Novembre	3795	4234	2748
Décembre	3184	2998	2018
TOTAL/AN	56 896	59 786	38 582

Fréquentation des déchèteries mobiles (en nombre d'entrées)

TOTAL : 8 987 entrées en 2014

BOUXWILLER	630
DETTWILLER	1 561
DOSENHEIM	1 411
NEUWILLER	921
PETERSBACH	1 816
WINGEN/MODER	1 573
WOLCHHEIM	1075



Nombre d'entrées en déchèteries fixes en 2014

Le nombre total d'entrées s'élève à 153 398, incluant les entrées des particuliers et des professionnels. Ce nombre est en hausse par rapport à 2013 (+ 7%), en bonne corrélation avec la hausse des quantités collectées.

Dépôts des professionnels

- Nombre de badges professionnels payants : 873 dont 123 cartes sans bac en mai 2015 (1073 en mai 2014).
- Nombre de cartes pro non payantes : 500 en mai 2015 (440 en mai 2014)
- Nombre total de dépôts des professionnels : 4 071 en 2014 (6 551 en 2013)
- Montant total facturé : 61 110 € en 2014, contre 78 853 € en 2013.

Le montant moyen d'un dépôt s'élève donc à 15 €.

Nous constatons donc une forte baisse des dépôts des professionnels alors que les quantités totales collectées en déchèterie sont en hausse.

4. COLLECTE DU VERRE

Collecte du verre en apport volontaire

Les **264 conteneurs** mis en place sur le SMICTOM sont vidés périodiquement et autant que nécessaire par un prestataire du SMITOM (en 2013 : ONYX EST). Sur le SMITOM, les collectes de verre ont encore augmenté de 4,2% (12,7% en 2012) grâce aux redevances incitatives instaurées par les Syndicats de Collecte.

5. TRAITEMENT DES RECYCLABLES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE ET REFUS DE TRI

Le SMITOM assure le traitement (tri) et la valorisation des recyclables collectés en porte-à-porte par ses Syndicats de Collecte ainsi que des papiers-cartons collectés en déchèterie.

Caractérisations des collectes en porte-à-porte

En 2014, 14 caractérisations des ont été réalisées sur les collectes sélectives en porte-à-porte, en entrée du site de tri de SCHROLL. Elles ont donné les répartitions moyennes suivantes :

FER	NON FER	Papiers cartons	Briques alim.	Journaux revues	Papier cartons en mélange	Flaconnages plastique			REFUS
						PET clair	PET coloré	PEHD	
4.6%	0.6%	15.0%	1.8%	35.4%	16.6%	5.1%	1.4%	2.6%	17.2%

Les refus de tri

Les refus de tri constatés en **2014** (pm 2013 - 2012) sur les recyclables en porte à porte étaient en moyenne les suivants :

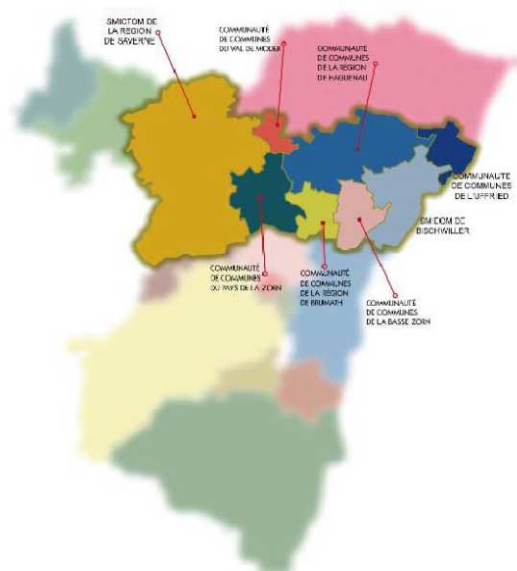
- **SMICTOM de Saverne** **17,2% (17,8% - 18,1%),**
- CdC du Pays de la Zorn 12,3% (13,3% - 19,4%),
- CdC Basse-Zorn 14,5% (16% - 10,1%).
- CdC Région de Brumath 14,2% (14,8% - 5,6 % :pas de redevance incitative)
- CdC Région de Haguenau 14,2% (14,8% -11,7%),

Afin de réduire ces refus de tri le Smictom a embauché en novembre 2014, deux ambassadeurs du tri qui viennent compléter l'équipe en place.

6. TRAITEMENT

Le traitement des déchets issus des différentes filières de collecte est confié au SMITOM de Haguenau-Saverne.

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Haguenau-Saverne, compte environ **227 000 habitants**, regroupés en 8 syndicats de collecte d'ordures ménagères.



SMICTOM de Saverne

CdC du Pays de la Zorn

CdC du Val de Moder

CdC de la Région de Brumath

CdC de la Région de Haguenau

CdC de la Basse-Zorn

SMIEOM de Bischwiller

CdC de l'Uffried

Les activités du SMITOM sont limitées au **traitement** des déchets par :

- Valorisation énergétique dans son usine d'incinération de Schweighouse.
- Valorisation matière par compostage sur ses plateformes de compostage de Bischwiller et Dettwiller (accessoirement sur une plateforme privée située à Niedermodern).
- Valorisation matière par organisation de l'apport volontaire des papiers, cartons, plastiques, verres, bois sur des sites répartis en communes ou dans les déchèteries.
- Tri et valorisation des déchets recyclables collectés en apport volontaire ou en porte à porte.
- Stockage dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D. ou CSDND) de Weitbruch pour les déchets ultimes.
- Gestion de la collecte des DEEE.

Les données de bilan relatives au traitement des déchets sont présentées dans le rapport annuel 2014 du SMITOM de Haguenau-Saverne, joint au rapport annuel du Smictom de la région de Saverne.

7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Parallèlement à sa mission de collecte et traitement des déchets, le SMICTOM mène des actions de sensibilisation des citoyens, visant à réduire la production de déchets et à favoriser le recyclage.

En 2014, le SMICTOM a communiqué auprès de ses usagers par les moyens suivants :

- l'édition et distribution en boîtes aux lettres d'un calendrier annuel regroupant les informations pratiques sur la prévention et la gestion des déchets,
- l'envoi de 2 lettres d'information jointes aux factures semestrielles,
- un site internet actualisé (19 170 visiteurs ont consulté ce site en 2014 : +38% par rapport à 2013),
- conseils téléphonique, en déchèterie et à domicile, de 2 puis 4 ambassadeurs du tri et de la prévention, formés sur le compostage, le jardinage au naturel et l'éco-consommation
- La mise en œuvre du programme local de prévention.

Le SMICTOM a été également appuyé par le SMITOM, par le biais :

- des ambassadeurs de tri-prévention qui interviennent en animations en milieu scolaire,
- de la mise à disposition d'outils de communication sur le compostage et sur le gaspillage alimentaire,
- d'un soutien financier à hauteur de 50% pour la création et l'impression de supports de communication sur le tri, pouvant aller jusqu'à 100% pour les actions de promotion du compostage et de 25% sur les autres actions de prévention.

8. PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

8.1. Réalisations de l'année 4

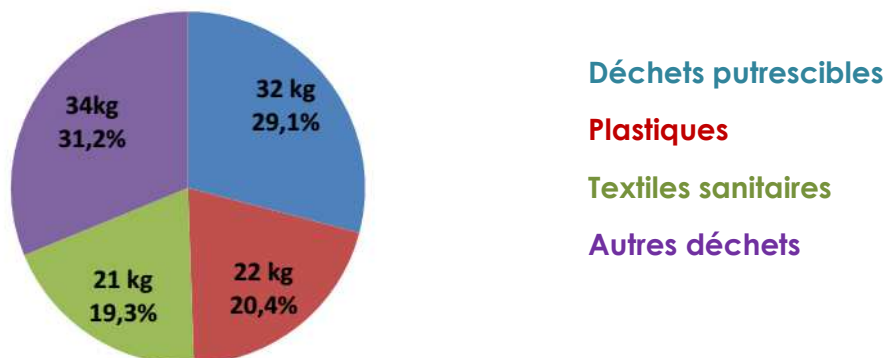
Le Programme de Prévention, prévu de mars 2011 à mars 2016, arrive à la fin de sa 4^e année. Le Comité de pilotage, qui s'est tenu en mars 2015, a décidé de poursuivre le PLP pour une 5^e année. Les actions réalisées en année 4 sont présentées ci-après.

N° action	Intitulé de l'action	Réalisé année 4
1,1	Communication globale et transversale	2 300 pages préventions visitées sur le site internet. 11 modèles d'articles pour publications municipales. Réalisation de photos avec des collégiens, pour la campagne de communication sur flancs de bus du CG67 Sensibilisation à la prévention de 155 élus (conseils municipaux, visites...)

N° action	Intitulé de l'action	Réalisé année 4
1,2	Education des scolaires à l'environnement	1 classe a été accompagnée dans le cadre de la subvention Smictom - 7 classes accompagnées dans le cadre de la convention avec les associations Ariena (action 3.1.1) - 2 classes sensibilisée à l'éco-consommation par leurs enseignantes au Lycée Jules Verne de Saverne. Le taux de prise en charge du Smictom a été augmenté à 75% dans la limite de 540 euros/classe/an. Depuis le début du PLP, 1 200 écoliers ont été sensibilisés (19% du potentiel).
1.3.1	Sensibilisation à l'éco-consommation Ecotidienne	Animation d'un module de formation pour des "relais 2015" (8 structures participantes) et d'une rencontre -relais (10 présents). 2 causeries sur les T.I.C dans 2 lycées (env. 80 lycéens, 2 profs, 1 documentaliste).
1.3.2	Mémento "consommons malin"	Distribution du Mémento "Consommons malin" lors des animations éco-consommation.
1.3.3	Sensibilisation en grandes surfaces	1 journée d'animation sur le gaspillage alimentaire au Leclerc de Marmoutier (résultats: 20 entretiens avec des consommateurs).
1.3.4	Exposition Consom'attitudes	Accueil de l'exposition pendant 4 semaines : 631 visiteurs Mobilisation de 2 partenaires : Caritas --> Croc'Stylos proposé aux écoles Osmonde XXI --> communication sur le compostage, le recyclage de l'aluminium, les repas pauvres en carbone, les manifestations zéro déchet.
2,1	Collectivités éco-responsables	Formation "gestion des espaces verts" par la FREDON : 13 communes représentées (19 élus ou agents présents)
2,2	Manifestations éco-responsables	Cette action consiste à donner une information sur le site éco-manifestations d'Alsace et à promouvoir les gobelets consignés disponibles au Pays de Saverne
3.1.1	Une seconde vie pour mes biodéchets - Convention avec les Piverts, la Grange aux Paysages et la MER - saison 3	Une seconde vie pour mes biodéchets : convention avec les Piverts, la Grange aux Paysages et la Maison de l'Eau et de la Rivière. Saison 4 : de sept 2014 à août 2015. Les résultats de participation et estimation des impacts seront connus à la fin de la "saison". La convention prévoit un volume de 87 demi-journées d'actions + 2 projets "anti-gaspillage alimentaire". Au 28/02/2015, 50 demi-journées sont prévues sur les 87.
3.1.1	Vente de composteurs	Vente de composteurs à coût réduit : 77 Agec + 67 Urbiotop vendus 8 tonnes de déchets détournées. 48 stop pubs demandés. Mise en place d'une subvention pour l'achat d'un lombricomposteur. Aucune demande enregistrée.
3.1.2	Broyage	Subvention "broyage" attribuée à 4 communes. Enquêtes téléphoniques et en déchèterie. Diffusion de 3 nouvelles brochures sur la réutilisation des déchets verts au jardin.
3,2	Réduction des JRM (journaux revues magazines)	Mise à disposition d'autocollants Stop Pub dans toutes les communes ainsi que sur nos stands et ceux de nos partenaires. Taux d'apposition estimé par le distributeur en 2014 : 19,3 % (13% en 2011). Un rappel dans la lettre jointe aux factures en fév. 2015.
3,3	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Communication (plaquette, site internet), une animation au Leclerc (voir 1.3.3), projets dans 2 périscolaires (voir 3.1.1). Action "le pain, n'en perdons pas une miette" avec les boulangers (23 participants).
4.1.1	Réemploi	Réemploi des textiles : communication sur le site internet et dans les bulletins municipaux et intercommunaux, mise à disposition de flyers. Une exposition dans une médiathèque en partenariat avec le Relais Est en fév. 2015.
6.1.3	Eco-médiateurs	Bilan mitigé. L'action ne se poursuit pas en année 5.

Le Smictom a fait réaliser une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles par un marché passé avec la société Verdicité, dont voici les principaux résultats.

Avec un tonnage d'OMR produit de 110 kg/hab/an, le SMICTOM de Saverne se situe bien en dessous des moyennes nationales, comme beaucoup de collectivités de l'est de la France. 69% des OMR se répartissent entre 3 catégories :



Potentiel triable

Les tonnages qu'il est possible de trier dans les conditions actuelles représentent 1 062 tonnes sur l'année, soit **16,5 kg/hab/an**, soit 15% de l'ensemble des tonnages OMR.

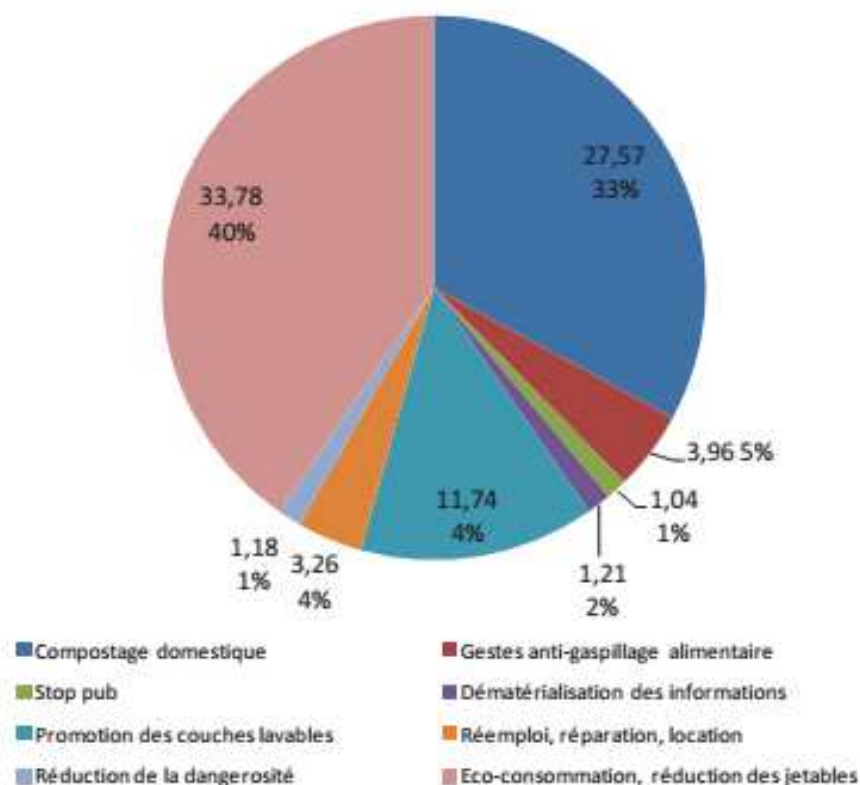
Sont concernés :

- Les déchets pouvant être actuellement dirigés vers la collecte sélective en apport volontaire :
 - Les emballages en verre,
 - les textiles réutilisables.
- Les déchets pouvant être dirigés en déchèteries :
 - les petits appareils ménagers
 - les déchets ménagers spéciaux,
 - les capsules de type "NESPRESSO",
 - les textiles (pouvant aussi être collectés en bornes dédiées ou donnés à des associations)
 - les déchets de jardin.

Potentiel évitable

76% du gisement d'OMR est composé de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention des déchets, soit 5 365 tonnes en 2013 (84 kg/hab/an). **Les 2 principaux gisements d'évitement** sont :

- les emballages au sens large qui représentent 2 165 tonnes. Des actions de sensibilisation sur l'éco-consommation et la réduction des jetables peuvent permettre d'agir sur ce gisement.
- les produits de cuisine et de jardin : 1 581 tonnes auxquelles on peut rajouter les 438 tonnes de papiers souillés. Les actions concernées par ce gisement sont le compostage domestique et les gestes anti-gaspillage alimentaire.



8.2. Coûts de la prévention en 2014

Les coûts de la prévention sont suivis par l'outil « cadre des coûts de la prévention » de l'ADEME et saisis sur Sinoé.org. La synthèse des coûts pour 2014 est la suivante :

- charges totales prévention (incluant des frais de structure) : 147 072 € HT, soit 2,35€/habitant
- produits et soutiens prévention : 96 939 €

8.3. Perspectives 2015

- Refonte du site internet pour faciliter la communication vers les usagers.
- Poursuite des actions avec les associations d'éducation à l'environnement sur le compostage, jardinage et gaspillage alimentaire, principalement auprès des écoles et périscolaires.
- Animation d'une 3ème session de formation pour personnes relais par Ecotidienne.
- Participer au groupe de travail régional sur les actions à mener avec les grandes et moyennes surfaces.
- Accompagner les communes dans leurs actions éco-responsables.
- Réalisation d'un diagnostic sur les potentiels de réduction et de récupération des papiers graphiques et cartons dans les entreprises.
- Réalisation d'une étude sur l'optimisation de l'économie circulaire à partir des déchets verts sur le territoire.

9. INDICATEURS FINANCIERS

9.1. Structure générale des dépenses et recettes

Le compte administratif de l'exercice 2014, a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées : **4 721 131,57 €**
Recettes réalisées : **5 704 431,36 €**
Excédent fonctionnement **983 299,79 €**

Section d'investissement

Dépenses réalisées : **273 124,50 €**
Recettes réalisées : **1 141 209,11 €**
Excédent d'investissement **868 084,61 €**

Résultat net de clôture 2014 = 1 851 384,40 € (il était de **1 335 680,48 €** en 2013).

L'excédent de fonctionnement est en légère hausse par rapport à l'année précédente mais toujours insuffisant pour assurer le préfinancement des services en attendant le reversement des produits de la RI par les communautés de communes. L'excédent d'investissement est capitalisé pour les futurs projets du syndicat (voir partie « perspectives »).

L'annuité de la dette comporte un amortissement du capital de 202 476,06 € et des intérêts à hauteur de 46 656,06 €.

9.2. Modalités de financement

Le service est financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de la facturation aux divers usagers était de **4 581 477 € TTC en 2014**.

- Coût moyen du service facturé par habitant et par an : **72 € TTC/hab**
- Coût moyen du service par tonne de déchet produit : **143 € TTC/t**

(source : matrice des coûts)

Il est à noter qu'en 2013 le coût moyen des services publics d'enlèvement des ordures ménagères sur le Bas-Rhin était de 95 € TTC / habitant.

9.3. Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

L'ensemble des prestations SITA fait l'objet d'un rapport d'activité dont provient le tableau ci-dessous et dont la version intégrale est disponible au siège du syndicat.

Le montant total des prestations versées à SITA en 2014 s'élève à 2 597 794,24 € HT (source : matrice des coûts, basée sur les factures rattachées à l'année 2014).

9.4. Montant des recettes perçues au titre de la valorisation matière

Les recettes propres du Smictom sont présentées ci-dessous. Elles sont à compléter par les recettes perçues par le SMITOM de Haguenau-Saverne au titre de la valorisation matière et énergie.

Déchets valorisés	Montant reçu en 2014
Ferrailles	60 748 €

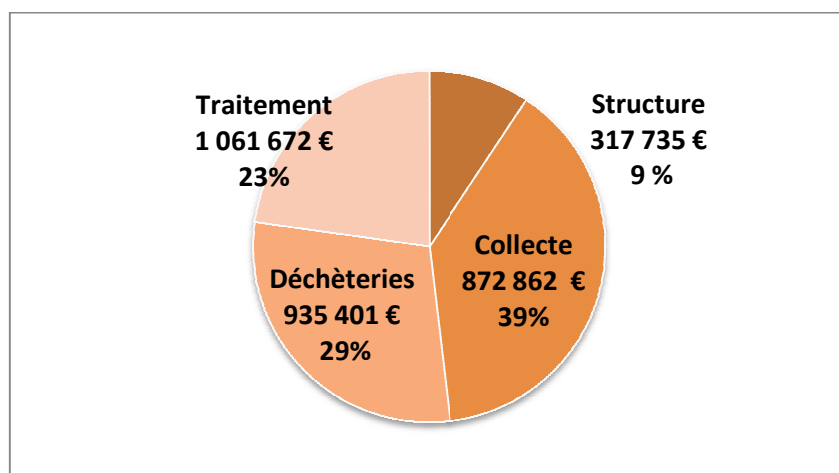
9.5. Montant des aides reçues d'organismes agréés (hors prévention)

Organisme financeur	Motif	Montant reçu en 2014
OCAD3E	Collecte DEEE	31 998 €
SMITOM / Eco-emballages	Embauche ambassadeurs du tri	13 537 €
ADEME	Instauration RI	127 500 €
AGENCE DE L'EAU	Construction déchèterie Mar.	23 483 €
CONSEIL GENERAL 67	Construction déchèterie Mar.	12 770 €
REGION ALSACE	Abri bois déchèterie Marmoutier	9 000 €
Aides à l'emploi de l'état	Emplois d'avenir	5 098 €

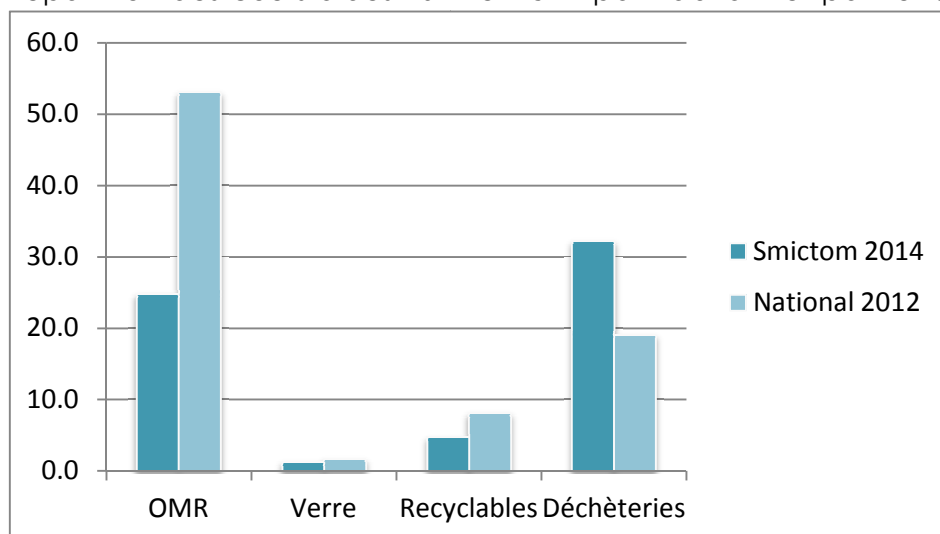
9.6. Analyse des coûts

Depuis 2010, le SMICTOM suit ses coûts selon une méthode standard de l'ADEME (méthode Compta-Coût) qui permet aux divers organismes pratiquant cette façon de comptabiliser les coûts du service, de se comparer aux autres collectivités assurant des prestations identiques sur le plan financier.

Répartition des charges 2014 en € HT par activité :



Répartition des coûts aidés 2014 en € HT par habitant et par flux :



9.7. Indicateurs Financiers SMITOM

Tarification 2014

Le SMITOM facture ses prestations à ses Syndicats de Collecte par un tarif construit pour être incitatif par rapport aux tonnages apportés et aux refus de tri.

Part proportionnelle au tonnage incinéré: 40€/tonne + TGAP (4,08 €)

Part proportionnelle au tonnage enfoui: 83€/tonne + TGAP (24 €)

Parts collectes sélectives, proportionnelles aux populations desservies

- **2,23€/hab** pour l'apport volontaire du verre (conteneurs et collecte)
- **4,86€/hab** pour l'apport volontaire du papier et du plastique (conteneurs et collecte)

Part fixe, proportionnelle aux populations des Syndicats de Collecte : 4€ (6€ en 2013)

Cette baisse est due en particulier à l'augmentation des collectes sélectives et donc des soutiens, malgré des prix de reprise des recyclables en berne.

Pour l'ensemble de ses prestations le SMITOM a été rémunéré par le SMICTOM à hauteur de **849 122 € TTC pour l'année 2014** contre **985 975,02 € TTC en 2013**.

10. FAITS MARQUANTS 2014 ET PERSPECTIVES 2015

10.1. Mise en place de nouvelles filières REP

Eco-mobilier : une convention a été signée entre le SMITOM de Haguenau-Saverne Eco-mobilier pour la mise en place à partir de juillet 2014 de la collecte séparée des DEA (déchets d'éléments d'ameublement) dans chaque déchèterie fixe. Ce dispositif détourne une partie des flux auparavant déposés dans les bennes « encombrants » et « bois » et est soutenu financièrement par Eco-mobilier.

L'objectif est d'atteindre l'objectif de 45 % de recyclage / réutilisation à l'horizon 2015 et 80 % de valorisation des DEA au terme de l'agrément.

Eco-DDS : une convention a été signée entre le Smictom et Eco-DDS en mai 2014 en vue de la collecte et du tri des déchets dangereux participants à la filière Eco-DDS dans les déchèteries fixes. Seuls les déchets des particuliers sont concernés par cette filière.

L'enjeu est de parvenir à identifier les déchets conformes et de limiter des non-conformités et refus de prise en charge.

Cette collecte est soutenue financièrement par Eco-DDS.

10.2. Perspectives 2015

Instauration d'une facturation pour les apports en déchèterie des particuliers

Les particuliers qui passent plus de 24 fois par an à la déchèterie se verront facturer leurs dépôts à raison de 5 € par passage à partir du 25^e passage annuel. D'après le suivi des déchèteries par le logiciel proflux, 3% des usagers auraient été concernés en 2013.

Travaux dans les déchèteries

La section d'investissement comprend les crédits pour la mise aux normes de sécurité des déchèteries de Saverne, de Marmoutier et d'Ingwiller, ainsi que la création de la plateforme de déchèterie mobile de Wingen sur Moder.

Par ailleurs, l'accès à la déchèterie d'Ingwiller sera réaménagé afin de faciliter le dépôt des déchets verts et la circulation dans la déchèterie.

Réduction des refus de tri

La réduction des refus de tri pour atteindre un taux de refus s'approchant de 10% reste parmi les objectifs prioritaires.

Fait à Saverne, le 9 juin 2015

Le Président du SMICTOM,
Joseph CREMMEL